

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Surfaces autocollantes pour piéger insectes et rongeurs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

BRC SAS

21 Rue des Coteaux de

Grand Lieu

44830 BOUAYE

FRANCE

TEL : +33 (0)2.40.34.57.24

FAX : 02.40.34.74.76

WEB : www.brcsa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:



numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Sans objet.

Pictogrammes de danger Sans objet. Mention d'avertissement

Sans objet.

Mentions de danger Sans objet.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl  
1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non

applicable.

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019


Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

## Composants dangereux:

CAS: 25973-55-1	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphenol	≤2,5%
EINECS: 247-384-8	 STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 4, H413	
Reg.nr.: 01-2119955688-17		

(suite page 2)

FR

(suite de la page 1)

## SVHC

CAS: 25973-55-1 | 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphenol

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours Remarques  
générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après inhalation: En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer les vêtements contaminés.

En cas de plaintes consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Ne pas se frotter les yeux.

Retirer immédiatement les lentilles de contact, le cas échéant.

Évitez le risque important d'injection de jet d'eau de cornée, consultez un médecin.

Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction Moyens  
d'extinction:CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles. 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019

Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Éviter tout contact avec un produit objet de fuite ou d'écoulement.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

(suite page 3)  
FR

(suite de la page 2)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019

Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des mains:



Gants de protection

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Protection des yeux:



Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

(suite page 4)

FR

(suite de la page 3)

Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019

Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

## Indications générales Aspect:

Forme: Substance solide

Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé. Point d'éclair Pas

inflammable

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température d'inflammation: Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

## Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Propriétés comburantes Non considéré comme oxydant.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité: Non déterminé. Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non déterminé. Taux d'évaporation:  
Non déterminé.

## Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

## Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. Cinématique: Non déterminé.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019

Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales.  
 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.  
 Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.  
 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.  
 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.  
 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques  
 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 1065336-91-5 Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl  
1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

Oral	LD50	3.230 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- Corrosion cutanée/irritation cutanée  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Toxicité par administration répétée  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)  
 Mutagénicité sur les cellules germinales  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Toxicité pour la reproduction  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019

Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 1065336-91-5 Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl  
1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate

EC50 (72h) 1,68 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Grow Inhibition)

LC50 (96h) 0,8 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Fish, Acute Toxicity Test)

NOEC r (72h) 0,22 mg/l (alques) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Grow Inhibition)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

(suite de la page 5)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. 12.5

Résultats des évaluations PBT et VPVB PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

13.1 Méthodes de traitement des déchets Recommandation:



De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019

Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	Sans objet.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	Sans objet.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport  ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	Sans objet.
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Sans objet.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU:	Sans objet.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) no 830/2015  
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

(suite page 7)  
FR

(suite de la page 6)

Directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.  
Directive 94/33/CE du Conseil relative à la protection des jeunes au travail, tel qu'amendé.  
La directive 92/85 / CEE relative à la mise en place de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des femmes enceintes et allaitantes, telle que modifiée et en vigueur.

Prescriptions nationales:

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

CAS: 25973-55-1 | 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4,6-di-tert-pentylphenol

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité selon  
1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.04.2019

Numéro de version 1

Révision: 19.03.2019

Nom du produit: Glueboards, Sticky boards

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Remarques pour formation**

Une formation appropriée pour la sécurité et la manipulation doit être fournie aux travailleurs conformément aux informations existantes.

**Service établissant la fiche technique:**

**SUSTCHEM S.A.**

A:144, Rue 3rd Septemvriou, 112 51 | Athènes, Grèce

T: +30 210 8252510 | F: +30 210 8252575

W:www.sustchem.gr | E: info@suschem.gr

**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4